



# Demande de fourniture provisoire d'électricité dans le cadre d'un branchement provisoire

## 1. Identification du client

**Vous êtes**  professionnel  professionnel forain  particulier  collectivité publique  association

**Cas des clients particuliers \*** : \_\_\_\_\_  
N°affaire raccordement : \_\_\_\_\_ Référence RTPL\*\* : 67\_\_ /E / \_\_\_\_\_  
\* En cas de demande de fourniture provisoire pour un chantier, le client doit au préalable faire une demande de raccordement définitif au GRD Electricité de Strasbourg  
\*\* référence indiquée sur le premier courrier de confirmation de raccordement définitif adressé par le GRD Electricité de Strasbourg

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_ Qualité\* : \_\_\_\_\_  
Représentant \*\* : \_\_\_\_\_  
N°SIRET (à remplir impérativement) \*\*\* \_\_\_\_\_  
forme sociale (SA, SARL ...)\*\*\* \_\_\_\_\_  
Adresse de facturation : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

\* Cas des clients professionnels (y compris forain), des collectivités publiques et des associations. Je déclare être dûment habilité à signer le présent document  
\*\* Indiquer le nom de l'entreprise, la collectivité publique ou l'association représentée - \*\*\* Cas des clients professionnels (y compris professionnels forains)

## demande à **ÉS Énergies Strasbourg** la fourniture provisoire d'électricité au tarif réglementé dans le cadre d'un branchement provisoire

### 2. Type de branchement

- Chantier (BTP, construction individuelle ...)  Métier forain  
 Manifestation (concert, fête locale, ...)  Autre

### 3. Durée de la fourniture

Date de début : \_\_\_\_\_ Date de fin\* : \_\_\_\_\_

\* La durée de la fourniture provisoire dans le cadre d'un branchement provisoire ne peut excéder une année.  
- Je m'engage à confirmer la date de fin de la fourniture en renvoyant à ES le formulaire « Demande de cessation de fourniture et dépose du branchement provisoire » disponible sur le site [www.es-energies.fr](http://www.es-energies.fr) ou sur simple demande.  
- Je reconnais qu'à la date de fin de fourniture ci-dessus indiquée, ES pourra mettre fin à la fourniture d'électricité de plein droit et sans formalités préalables.

Si la dépose du branchement provisoire est conjointe à la pose du compteur définitif, prendre rendez-vous au 03 88 20 60 60.

### 4. Adresse exacte du point de livraison

Commune : \_\_\_\_\_ N°et rue : \_\_\_\_\_  
En cas de chantier, joindre impérativement un plan de situation

### 5. Mode de paiement

- Prélèvement automatique (joindre impérativement un RIB)  Autre

### 6. Caractéristiques de la fourniture

Puissance demandée : .....kVA  Monophasé  Triphasé

**En signant le présent document, je reconnais :**

- que j'ai pris connaissance et accepté les conditions générales de vente applicables (tarif bleu pour les puissances ≤ 36 kVA, tarif jaune pour les puissances au-delà) disponibles sur le site [www.es-energies.fr](http://www.es-energies.fr) ou sur simple demande.
- que l'électricité ne pourra être fournie provisoirement qu'en cas de signature de l'engagement dans le cadre d'une demande de branchement provisoire disponible auprès du GRD Electricité de Strasbourg.

Formulaire à retourner avec « l'engagement dans le cadre d'un branchement provisoire » du GRD au guichet technique clientèle d'Electricité de Strasbourg par courrier ou par fax

**Fax : 03 88 20 62 84**

**Mail : [grd-contact-guichet@es-groupe.fr](mailto:grd-contact-guichet@es-groupe.fr)**

ÉS Réseaux  
Guichet Technique Clientèle  
26 bd Wilson  
67932 Strasbourg CEDEX 9

Fait à : .....

Le : .....

Cachet\* et signature,  
précédée de la mention "Lu et approuvé"

\*pour les professionnels (y compris forain), associations et collectivités

**Pour tout contact :**  
**Particuliers : 03 88 20 60 60 – Professionnels / Collectivités : 03 88 20 62 06**